Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20141124-VD20141124-029-DE

Date de télétransmission : 27/11/2014 Date de réception préfecture : 27/11/2014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 24 novembre 2014



Président : M. MILLOT Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - M. CAVIN

Membres excusés : M. EL HASSOUNI (pouvoir MME KOENDERS) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHI) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MARTIN) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - Mme DESAUBLIAUX (pouvoir M. CAVIN)

OBJET DE LA DELIBERATION

Antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations - Lieu d'accueil - Années 2012-2014 - Avenant n°1 à la convention d'objectifs n°2012-253 du 20 avril 2012

Monsieur Maglica au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 12 mars 2012, le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion du lieu d'accueil de l'AMACOD à la Ligue de l'Enseignement de Côte d'Or pour une période de trois ans, du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014.

A cet effet, une convention d'objectifs a été conclue entre la Ville de Dijon et la Ligue de l'Enseignement de Côte d'Or (convention n° 2012-253 du 20 avril 2012) prévoyant notamment l'attribution d'une subvention à hauteur de 28 000 € par an pour la gestion du lieu accueillant l'AMACOD.

Compte tenu de l'évolution des missions de l'AMACOD, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire pour la gestion du lieu d'accueil d'un montant de 4 000 € au titre de l'année 2014.

Cette subvention passe de 28 000 € à 32 000 €.

Concernant l'évolution des missions et des activités de l'AMACOD, il s'agit notamment de :

- l'implication du chargé de mission qui s'est développée (responsabilité supérieure, ce qui a entrainé un volume horaire en forte augmentation passage du temps de travail de 60% à 80%) ;
- l'augmentation de la présence de l'AMACOD sur des actions de sensibilisation ;
- la forte implication dans les projets d'actions impulsés par la commission extra-municipale.

Si vous suivez l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, je vous demanderais, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 décider l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 4 000 € à la Ligue de l'Enseignement de Côte d'Or, au titre de l'année 2014, pour la gestion du lieu d'accueil de l'AMACOD ;
- 2 d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs n° 2012-253 du 20 avril 2012 joint au présent rapport,
- 3 m'autoriser à signer tous les actes à intervenir pour l'application de cette décision.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 55

Abstentions: 4